

Délibération
n°2025.014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Tarifs équipements
de sonorisation

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la mise à disposition de la
sonorisation et du vidéo projecteur fixes qui ont été installées au Centre Socio-
Culturel.

Centre Socio Culturel - sonorisation

Un tarif unique est fixé, pour la mise à disposition de l'équipement pour une
manifestation, quel que soit le nombre de jours continu de la manifestation, sans
différenciation pour les habitants de Saint-Satur et les extérieurs.

Equipement	Tarif par manifestation
Grande Salle : sonorisation et vidéo projecteur fixe (non dissociable)	150 €
Sonorisation mobile Salle de réunion	70 €

Les nouveaux tarifs de caution seront les suivants :

	Complet sauf salle réunion	Salle réunion/bar/ha II	Salle réunion
Caution sans sonorisation/vidéo	700 €	400 €	200 €
Caution avec sonorisation/vidéo	1 000 €	700 €	500 €

Caution de la sonorisation hors les murs : 300 €.

Les gratuités accordées pour les occupations de salle s'appliquent aux équipements de sonorisation et de vidéo-projection.

Un test de fonctionnement est réalisé au moment de la restitution de la salle.
M. JALBY indique qu'il serait intéressant que d'autres personnes puissent effectuer l'état des lieux.

Mme FOURNIER se propose en personne supplémentaire pour la réalisation des états de lieux.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs de location de la sonorisation et de la vidéo-projection des salles du centre socio-culturel tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025